

COMMUNE DE S ANCIZES-COMPS
APPEL A CANDIDATURES – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE
PUBLIC EN VUE D'UNE EXPLOITATION ECONOMIQUE

1. Nom et adresse de la collectivité

Commune des ANCIZES-COMPS, avenue du plan d'eau, 63770 Les Ancizes-Comps - Tél : 04.73.86.80.14

2. Procédure

Convention d'occupation du domaine public conclue en application de l'ordonnance 2017-562 du 19 avril 2017, constitutive de droits réels au sens des articles L.2122-6 et suivants du CGPPP.

3. Lieu d'exécution

Commune des ANCIZES-COMPS (63770)

4. Descriptif du projet

La commune des ANCIZES-COMPS met à disposition, dans le cadre d'une convention portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public et moyennant le versement d'une redevance d'occupation, le camping municipal, situé sur son territoire.

Des investissements devront être proposés, la commune des ANCIZES-COMPS autorisant la constitution d'un fonds de commerce.

5. Durée de la convention

Convention pour une durée de 10 (dix) ans.

6. Critères de sélection

Les offres seront analysées en fonction des références présentées, de la qualité du service et des investissements proposés et du montant de la redevance.

7. Modalités de dépôt des offres

Le dossier de consultation comportant notamment le projet de convention sera remis ou envoyé gratuitement par la Mairie sur simple demande écrite.

La date limite de réception des offres est fixée **au 23 janvier 2019 avant 12H00.**

Les dossiers devront être remis contre récépissé, ou transmis selon tout moyen permettant de donner date certaine à leur arrivée, à : M. le Maire des ANCIZES-COMPS, avenue du plan d'eau, 63770 Les Ancizes-Comps

Les dossiers arrivés hors délais seront rejetés.

8. Renseignements techniques et/ou administratifs

Monsieur Le Maire – Mairie – avenue du plan d'eau, 63770 Les Ancizes-Comps - Tél : 04.73.86.80.14 ou par mail mairie.ancizes@wanadoo.fr